

REUNION DU 17 JANVIER 2008

Le dix sept janvier deux mil huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUREAU, Maire.

Etaient présent : Monsieur Philippe LAUREAU, Maire

Messieurs Claude SIONNEAU et Georges PINGOT, adjoints

Mesdames Marie-Thérèse CROZA, Sophie DERRIEN, Aude LUCE, Nicole de la TAILLE et Messieurs Bruno ARNOUS RIVIERE, Jean-Louis GUERIS, Dominique DENIS, Jean-Pierre EPIE, Jean-Marc HARAN, Paul JOGUET Conseillers

Absents excusés : Christine DURAND

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Paul JOGUET,

Date de convocation : 10 janvier 2008

Date d'affichage : 18 janvier 2008

Point à ajouter :

- DELIBERATION - MISE NE PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE
- DELIBERATION - SECURITE TRAVERSEE DU BOURG

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - CIMETERE - TARIF CAVE URNE

2°) DEMANDE DE PANNEAU DE VOIE SANS ISSUE - CHEMIN DU LAVOIR

3°) DELIBERATION - TRAVAUX EGLISE

4°) DELIBERATION MODIFICATIVE - TARIF CANTINE 2008-2009

5°) DELIBERATION MODIFICATIVE - TARIF GARDERIE 2008-2009

6°) DELIBERATION - MISE NE PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE

7°) DELIBERATION - SECURITE TRAVERSEE DU BOURG

8°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - CIMETERE - TARIF CAVE URNE

Monsieur le Maire propose de définir le montant des urnes qui seront installées dans le cimetière.

- Achat par la commune :	4232.18 €	} Soit un total de 4 690 .82 €
- 12 Heures de pose :	116.64 €	
- 5m ³ de gravier blanc :	342.00 €	

Le prix d'une cave urne revient à 1 172.70 €.

Le prix de la cave urne sera additionné au prix de la concession choisie soit :

Concession de 50 ans :	198.18 €
Concession de 30 ans :	83.85 €
Concession de 15 ans :	53.36 €

2°) DEMANDE DE PANNEAU DE VOIE SANS ISSUE - CHEMIN DU LAVOIR

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme et M. GAUBERT dans lequel ils demandent à ce que le chemin du Lavoir soit sans issue à partir de la maison de M. et Mme HULIN.

Les voitures, qui s'engagent dans cette partie de chemin, se retrouvent dans de mauvaises situations - voir photo)

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'acheter un panneau de voie sans issue et il sera posé par la suite à l'entrée du chemin du Lavoir et non pas au niveau de chez M. et Mme HULIN.

3°) DELIBERATION - TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux propositions de remplacement :

- Du moteur de volée de la cloche 2 - volée Angelus : 1603 € H.T.
- Du moteur de tintement et du battant - cloche 1 : 3 174 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ces deux propositions et de prévoir ces dépenses au budget 2008.

4°) DELIBERATION MODIFICATIVE - TARIF CANTINE 2008-2009

Monsieur le Maire propose de mettre en application les tarifs cantine votés en séance du conseil municipal du 13 décembre 2007 pour la rentrée scolaire 2008-2009, soit septembre 2008, et non pas au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte cette proposition

5°) DELIBERATION MODIFICATIVE - TARIF GARDERIE 2008-2009

Monsieur le Maire propose de mettre en application les tarifs garderie votés en séance du conseil municipal du 13 décembre 2007 pour la rentrée scolaire 2008-2009, soit septembre 2008, et non pas au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte cette proposition

6°) DELIBERATION - MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Education Nationale concernant la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires afin de respecter le droit de grève reconnu aux personnels de l'Education nationale et la liberté des familles de pouvoirs organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales en cas de grève du personnel enseignant. Le ministère de l'Education nationale financera ce service minimum dans les communes volontaires. Ce financement serait de 90€/jour pour 1 à 15 élèves, 180€/jour pour 16 à 30 élèves et au-delà 90 e par tranche de 15 élèves.

Une convention est à signer si la commune est intéressée.

Le Conseil Municipal souhaiterait avoir plus de renseignement concernant l'encadrement des enfants, mais de tout évidence, la commune ne dispose pas assez de personnel pour mettre en place un service minimum d'accueil.

Le Conseil Municipal prendra sa décision lors de la prochaine réunion.

7°) DELIBERATION - SECURITE TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de charger le Conseil Général de Maine et Loire de l'étude du dossier de sécurité de circulation de la RD 18 et de la RD 82.

Monsieur le Maire précise que les riverains dans la traversée du bourg, sur la RD 18 et RD 82 se plaignent de la circulation et de la vitesse excessive des véhicules qui traversent l'agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour lancer une étude par le Conseil Général pour la circulation dans l'agglomération, sur la RD 18 et RD 82, afin de sécuriser la traversée.
- Charge Monsieur le Maire de faire la demande et de constituer le dossier,
- Précise que cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

8°) DIVERS

✧ Achat de la plaque du nom du « chemin du Lavoir » : retrouver le fournisseur des plaques déjà commandées pour la commune.

✧ Carte de remerciement de la famille RICHARD

✧ Place de parking en face l'école « Les Tournesols » : Monsieur le Maire se charge de faire intervenir la CCCB pour réaliser le marquage.

✧ Courrier de l'ALQM : remerciement suite à notre participation au Téléthon lors du convoi de cyclistes le 8 décembre 2007.

✧ Courrier d'ACTIVE : Réunions d'informations collectives proposées aux demandeurs d'emploi

✧ Documents à consulter :

- SMRA : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Pays des Vallées d'Anjou : Bilan de Saison 2007

Sans autres questions la séance est levée le jeudi 17 janvier 2008 à 22 H 45.